Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-162_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Assainissement collectif : Autorisation de signature des avenants aux conventions de rejet de trois industriels

Date de convocation :

21/09/2026

Membres en exercice :
35

Nombre de participants :

24

Nombre de votants :

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

N°162/2026

Le 28 septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, M. CROGUENNEC Nicolas, M. GALL Jean Luc, M. GUILLON Laurent, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. RAULLIN Ludovic, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme VIGOUROUX Gaëlle, Mme ZAMAI Sonia

Membres absents avec pouvoir :

Mme COXALL PHILIPPE Mary ayant donné pouvoir à Mme LE MONZE, M. DURAND Pascal ayant donné pouvoir à Mme VIGOUROUX, M. GALLESIO Edgard ayant donné pouvoir à Mme ACHARD, Mme HOUBERDON Céline ayant donné pouvoir à Mme THOUARD, M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme RENSONNET Carine ayant donné pouvoir Mme LASTENNET, M. SENECAL Laurent ayant donné pouvoir à Mme TANGUY

Membres absents et excusés :

DEFLOU François-Xavier, Mme LEMUNIER Laurence, M. MOLLIER Laurent, M. MORVAN Olivier

Mme LE GUIRRIEC MORVAN est désignée secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Jean Michel LEZENVEN, Vice-Président en charge de l'Eau et l'Assainissement.

La CCPCAM est signataire de conventions avec trois industriels rejetant des eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement.

Ces conventions sont arrivées à échéance et de nouvelles conventions sont en cours de préparation, en lien avec les industriels concernés et l'exploitant, la Société Publique Locale Eau du Ponant.

Un des trois industriels, La Brasserie du Bout du Monde a sollicité en juillet 2026, la possibilité d'augmenter ses rejets dans le réseau. Cette demande nécessite une étude technico-économique afin de vérifier sa faisabilité et de garantir une égalité de traitement entre les différents industriels concernés. Les nouvelles conventions ne pourront être finalisées qu'à l'issue de cette étude et après avis du Conseil d'Exploitation.

Dans ce contexte, il est proposé de prolonger les précédentes conventions jusqu'au 31/12/2026. Les projets d'avenants ont été présentés en Conseil d'Exploitation du 17/09/2026 et celui-ci a rendu un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-162_2026-DE

Les avenants prévoient :

- La prolongation de validité des conventions
- Un dégrèvement de 25% du montant des factures 2023 et 2024, compte tenu des retards de facturation constatés sur ces périodes. Ce dégrèvement représente un montant total de 18 045.07 € HT en faveur des trois industriels.
- Une modification du mode de calcul du coefficient de pollution afin de mieux tenir compte des charges réelles rejetées dans le réseau

Le Conseil d'Exploitation du 17/09/2026 et le Bureau Communautaire du 15/09/2026 ont approuvé les projets d'avenant aux conventions.

Il revient au conseil communautaire d'adopter une délibération autorisant le Président à signer ces avenants.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, par 22 voix « pour », 2 abstentions (M. RAULLIN, M. GUILLON) et 7 voix « contre » (Mme ARNAUD, M. CROGUENNEC, M. DURAND ayant donné pouvoir à Mme VIGOUROUX, M. GALL, Mme LE GUIRRIEC MORVAN, Mme VIGOUROUX, Mme ZAMAI), le Conseil de Communauté :

- Autorise le Président à signer les avenants aux trois conventions.

Affiché le : 30/09/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

La Secrétaire,

Martine LE GUIRRIEC MORVAN